



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYÈRE »

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 14/2020
du mercredi 3 juin 2020, à 19 heures
Aula du Cycle d'orientation de Bulle, à Bulle

<u>Présents</u>	:	selon listes des présences
<u>Présidence</u>	:	M. Pascal Lauber
<u>Membres du Comité</u>	:	M. Claude Bovigny, La Sionge, Mme Nathalie Coquoz, Rive droite, MM. Boris Fringeli, Intyamon, Eric Gobet, Commune de Bulle, Benjamin Brülhart, Commune de Val-de-Charmey, Alain Jan, Commune de Broc, Mme Erika Morand, Centre, MM. Patrice Morand, Commune de Bulle et Stéphane Schwab, Rive gauche
<u>Délégués</u>	:	les délégués de 23 communes sur les 25 communes que compte le district
<u>Secrétaire</u>	:	Mme Nadine Gobet
<u>Excusés</u>	:	- Communes de Botterens et de Jaun - M. Stéphane Bugnard, Membre du Comité, La Jagne - Mme Marie-France Roth Pasquier, Membre du Comité, Bulle

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 novembre 2019
3. Rapport d'activités 2019
 - 3.1 Présentation et approbation du Rapport d'activités 2019
4. Comptes 2019
 - 4.1 Présentation et approbation des comptes 2019 des communes-sièges ainsi que du rapport
 - 4.2 Présentation et approbation des comptes 2019 de l'Association et du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »
5. Election
 - 5.1 au sein du Comité de direction
6. Centre sportif et de loisirs de la Gruyère : informations
7. Divers

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux, membres du Comité de direction de l'AISG, représentants de la presse ainsi que Mme Nadine Gobet, Secrétaire.

Il remercie les délégués ainsi que les personnes présentes de participer ce soir à l'Assemblée des délégués qui se fait en respectant les conditions sanitaires recommandées dans la lutte contre la pandémie de Covid-19. Dans la situation actuelle, le traditionnel verre de l'amitié n'aura pas lieu.

Agendée au jeudi 4 juin 2020 soit après l'Assemblée des délégués de l'Association Régionale la Gruyère, le Comité de direction a, par la suite, avancé la date de l'Assemblée au 3 juin 2020, en raison du fait, d'une part, que le 4 juin 2020 M. le Président Lauber était retenu par des engagements professionnels non reportables et, d'autre part, suite à la démission de Mme Gapany, l'AISG se trouvait temporairement sans vice-présidence. La situation de la pandémie de Covid-19 s'étant détendue, le 13 mai 2020 le Comité de direction a décidé de maintenir l'Assemblée des délégués de printemps en présentiel en raison du point 6 de l'ordre du jour relatif au Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. Il a été demandé à chaque commune de ne déléguer qu'un/e représentant/e.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 23 communes sur les 25 communes membres de l'AISG, ce qui représente 111 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit :

- M. Nicolas Gremaud, Conseiller communal, Le Pâquier
- M. Jean-Marc Piguet, Syndic, Sâles

Les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire, accompagnée des comptes définitifs 2019 des communes-sièges et du rapport 2019 des communes-sièges et des vérificateurs, des comptes 2019 de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » et de la proposition d'élection au Comité de direction.

La convocation a également paru dans la Feuille officielle.

En raison de la pandémie de Covid-19, l'AISG a demandé à chaque commune de ne désigner qu'un/e seul/e délégué/e.

M. le Président demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 novembre 2020

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal susmentionné et il demande si quelqu'un a des remarques à formuler.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 13 de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2020.

3. Rapport d'activités 2019

3.1 Présentation et approbation du Rapport d'activités 2019

En 2019, l'Assemblée des délégués ordinaire a été convoquée à deux reprises, les 23 mai et 21 novembre 2019.

Le 23 mai 2019, les délégués ont :

- approuvé le rapport d'activités 2018
- approuvé les comptes 2018 des communes-sièges et le rapport des communes-sièges et des vérificateurs
- approuvé les comptes 2018 de l'Association et le Rapport de l'organe de révision
- été informés de l'évolution du projet de Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère

Le 21 novembre 2019, les délégués ont :

- élu au Comité de direction, M. Benjamin Brülhart, Conseiller communal de Val-de-Charmey en remplacement de M. Yves Page
- approuvé le budget 2020 des communes-sièges et de l'Association
- décidé que le projet de Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère serait, dans sa nouvelle formule, soumis au vote populaire les 29 mars ou 17 mai 2020.

Le Comité de direction s'est réuni à trois reprises, soit les 8 avril et 7 octobre 2019 en séances ordinaires et le 20 septembre 2019 en séance extraordinaire.

Le Comité de direction a, entre autres :

- pris connaissance des activités et des rapports des Commissions financière et technique et approuvé les comptes 2018 des communes-sièges et de l'Association
- précisé et modifié le processus de traitement des demandes de subvention et adapté le plan comptable
- régulièrement été informé des nombreuses démarches et entretiens effectués dans le cadre du projet de Centre sportif ainsi que des analyses réalisées dans plusieurs domaines afin de résoudre les éléments divergents et de trouver des solutions qui puissent satisfaire toutes les parties
- préparé l'Assemblée des délégués du 23 mai 2019
- décidé de mettre sur pied le 5 juin 2019, une séance d'information à l'attention de tous les élus concernant le projet de Centre sportif
- pris connaissance des résultats et de la synthèse du questionnaire adressé aux communes sur le projet de Centre sportif et décidé de la mise en votation populaire de ce projet
- approuvé les budgets 2020 des communes-sièges et de l'Association
- approuvé le Message sur la poursuite du projet du Centre sportif
- préparé l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019
- examiné et pris diverses décisions relatives à des demandes de subvention présentées par les communes-sièges de Broc et de Val-de-Charmey
- pris acte des démissions de M. Yves Page en début d'année et de Mme Johanna Gapany en fin d'année.

Au sujet du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère, une séance d'information a réuni tous les élus le 5 juin 2019. Cet objet est traité sous le point 6 de l'ordre du jour. Il rappelle que toutes les activités liées au Centre sportif sont prises en charge par l'Association Régionale la Gruyère.

Concernant la régionalisation des infrastructures, le Comité de direction a adapté le plan comptable et précisé le processus de demande de subvention. Les travaux planifiables doivent être anticipés et motivés et doivent figurer au budget des communes-sièges. Seuls les travaux imprévus et urgents peuvent faire l'objet d'une demande de subvention pour l'année en cours. La demande doit être motivée et accompagnée de tous les documents requis.

Plusieurs demandes de subvention ont été déposées en 2019. La Commission technique s'est réunie d'urgence le 3 octobre 2019 et la Commission financière a traité ces demandes par voie électronique. Les membres de ces deux Commissions font partie du Comité de direction. Aussi, dans la mesure du possible, les demandes ont été soumises à approbation lors des séances du Comité de direction.

M. le Président termine son rapport d'activités en remerciant les membres du Comité de direction pour leur engagement tout au long de l'année 2019.

Il ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le Rapport d'activités 2019.

4. Comptes 2019

4.1 Présentation et approbation des comptes 2019 des communes-sièges ainsi que du rapport

M. le Président présente les comptes et donne diverses informations. Les comptabilités 2019 ont été contrôlées par les membres de la Commission financière et le rapport joint à la convocation a été établi sur la base des commentaires formulés par les communes-sièges et les remarques faites par les vérificateurs désignés par le Comité de direction. Aucune écriture ne devant pas être régionalisée n'a été comptabilisée.

Le coût total des infrastructures régionalisées se monte à Fr. 1'349'538.40, y compris les demandes de subvention urgentes déposées en cours d'année 2019. Le budget 2019 était de Fr. 1'301'605.--, soit un coût supérieur de Fr. 47'933.40.

Le crédit d'étude de Fr. 700'000.-- accordé à la Commune de Bulle qui participe à raison de la moitié aux coûts de rénovation de la piscine de Bulle, a enregistré en 2018 des factures à hauteur de Fr. 248'544.-- et en 2019 à Fr. 378'535.70. Le solde encore à la disposition de la Commune de Bulle se monte à Fr. 72'920.30 et figure dans la comptabilité de l'Association.

M. le Président demande si la lecture de ce rapport est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

Il ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas et il passe à la votation.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2019 des communes-sièges ainsi que le rapport des communes-sièges et des vérificateurs.

4.2 Présentation et approbation des comptes 2019 de l'Association et du rapport de l'organe de révision de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »

M. le Président présente les comptes 2019 en rappelant que les comptes de l'Association reprennent les comptabilités des communes-sièges auxquelles sont ajoutés les frais de fonctionnement de l'AISG. Cette année, les opérations effectuées par le secrétariat ont été plus importantes en raison - principalement - du traitement des demandes de subvention selon le processus établi. Le coût final à charge des communes se monte à Fr. 1'370'103.40. Un décompte final sera adressé aux communes au mois de juin prochain et, dans le même temps, le premier acompte 2020 sera facturé.

Pour le « Bilan au 31 décembre 2019 », un montant de Fr. 485'239.25 sera remboursé ou facturé aux communes selon le décompte définitif 2019. Y figure également la somme de Fr. 72'920.30, représentant le solde disponible en faveur de la Commune de Bulle.

Il ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président donne la parole à Mme Coquoz, membre du Comité de direction qui lit le rapport de l'organe de révision du 27 mai 2020 de la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle.

Il demande s'il y a des remarques à formuler et constate que ce n'est pas le cas. **M. le Président** passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2019 de l'Association et le rapport de l'organe de révision.

5. Election

5.1 au sein du Comité de direction

Suite à la démission de Mme Johanna Gapany, la Commune de Bulle a proposé M. Eric Gobet, Conseiller communal et le Comité de direction recommande son élection.

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

Décision :

Les délégués approuvent par acclamation, l'élection de M. Eric Gobet au sein du Comité de direction.

6. Centre Sportif et de Loisirs de la Gruyère : informations

M. le Président tient à relever la qualité et l'engagement de l'équipe de conduite composée de M. Claude Gremion, juriste et de MM. Pierre Kohn et Thomas Bisson, de la Société Irbis Consulting SA, mandatée en tant que bureau d'assistance au maître d'ouvrage, sans qui il aurait été difficile d'avancer dans ce projet. Depuis les dernières informations données à l'ensemble des élus communaux de la Gruyère le 12 mars 2020, le projet n'a pas été modifié mais il a été suspendu en raison de la pandémie de Covid-19.

Le 12 mars 2019, un questionnaire a été remis à toutes les communes. L'ensemble des communes y a répondu et toutes sont favorables au projet présenté, tout en demandant à l'AISG, de respecter scrupuleusement le budget présenté.

La volonté des communes a été respectée et les coûts optimisés. Les modifications architecturales recommandées par le jury et les élus communaux ont été prises en compte. Le concept d'exploitation et le contrat d'entreprise sont en cours de validation. Selon décision du Comité de direction, le projet de Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère sera soumis à la votation populaire qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020. En cas d'acceptation, les délégués de l'Association et les législatifs communaux devront se prononcer sur la modification des statuts de l'AISG.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Q. : En cette période de pandémie, qui risque de durer quelque temps, l'on crée des réunions de groupes. Ne doit-on pas faire une réflexion à ce propos ?

R. : Certes, suivant la situation qui prévaudra, des mesures sanitaires seront certainement prises, mais cela ne signifiera pas la disparition de la pratique du sport. Ce Centre sportif répond à des besoins actuels et futurs. Cette pandémie a montré que la population désire réduire ses déplacements. Ce Centre sportif local répondra aussi à ces attentes.

Q. : Le budget 2020 de la régionalisation des sports n'est-il pas devenu obsolète ?

R. : Malgré les incidences négatives de la pandémie de Covid-19, les budgets 2020 des communes-sièges n'ont pas été modifiés. Cette année, beaucoup de citoyens ne partiront pas en vacances. Les piscines vont réouvrir avec un cahier des charges contraignant (limitation du nombre d'utilisateurs, etc.) mais ce sera un signal positif en cette période difficile pour beaucoup. Les charges seront certainement supérieures.

M. le Président constate qu'il n'y a plus de question ou remarque.

7. Divers

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

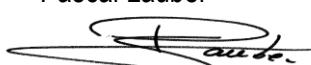
Il remercie ses collègues du Comité de direction, les délégués ainsi que toutes les personnes présentes et leur souhaite un bel été.

M. le Président clôture l'Assemblée à 19 heures 35.

Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

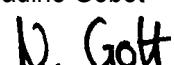
Le Président de l'AISG :

Pascal Lauber



La Secrétaire de l'AISG :

Nadine Gobet



Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux
- Comité de direction

Bulle, le 18 juin 2020/pg